



Québec, le 16 septembre 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-96

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir, comme mentionné dans votre demande, tous les documents contenant des informations relatives aux efforts d'atténuation du risque lié au COVID-19 utilisés par le Gouvernement du Québec, en particulier en rapport avec :

- les mesures Gouvernementales;
- les chirurgies Électives;
- les approches utilisées par d'autres pays;
- l'Imperial Collège de Londres;
- la décision de fermer les écoles;
- la décision de ne pas rouvrir les écoles;
- la décision de fermer immédiatement les camps d'été pour enfants;
- la restriction d'accès aux certaines régions de Québec;
- la fermeture de toutes les entreprises et commerces non essentiels;
- les communications avec les responsables de communautés religieuses;
- les résidences pour personnes âgées;
- l'intérêt des masques de protection pour la sécurité;
- l'intérêt des mesures de distanciation sociales pour la sécurité;
- l'intérêt de l'interdiction des rassemblements intérieurs et extérieurs pour la sécurité;
- les preuves de la prévalence.

Le 10 août 2020, M^{me} Johanne Carrier, de ma direction, a communiqué avec vous, afin d'avoir plus de précisions concernant votre demande. Vous avez confirmé, par courriel, que vous désirez obtenir tous les documents ayant été utilisés dans le processus décisionnel pour la fermeture et la réouverture des établissements d'enseignement au printemps 2020.

... 2

Vous trouverez en annexe les documents pouvant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

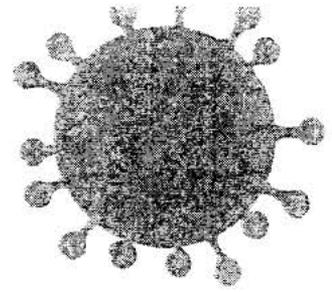
La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 5

Coronavirus (COVID-19)



Québec, le 13 mars 2020

AUX DIRIGEANTES ET AUX DIRIGEANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Madame,
Monsieur,

Par mesure de précaution pour assurer la santé et la sécurité des élèves, des étudiants, de tous les acteurs des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que de la population, le gouvernement a décidé de procéder à la fermeture de tous les établissements des différents ordres d'enseignement au Québec.

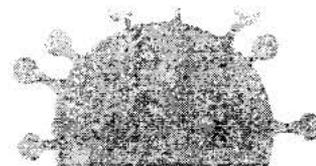
Pour l'instant, les établissements seront fermés du 16 au 27 mars 2020. Pour ceux qui sont normalement ouverts les samedis et dimanches, la fermeture débute le 14 mars. La réouverture de tous les établissements sera déterminée en fonction de l'évolution de la situation qui est suivie de près.

Cette mesure préventive s'appuie sur l'évaluation faite par la Direction nationale de santé publique de la progression de la pandémie de la COVID-19. En effet, il a été démontré que le virus est présent au Québec et qu'il peut se propager activement.

Par ailleurs, la situation épidémiologique mondiale nous indique que nous devons prendre rapidement des mesures importantes pour empêcher le développement de chaînes de transmission sur notre territoire et limiter le nombre de cas. Les pays qui n'ont pas agi assez rapidement à cet égard vivent actuellement des situations sanitaires extrêmement difficiles. En dépit des récentes initiatives mises en place précédemment, le gouvernement a décidé d'accélérer le pas par des actions plus probantes.

La modification du calendrier scolaire pourrait susciter des préoccupations. Nous tenons à rappeler que les établissements ont toujours su s'adapter à diverses situations d'exception (grèves étudiantes, inondations, verglas, etc.). Nous avons donc confiance que nous saurons relever ensemble ce nouveau défi. Le gouvernement mettra en place les mesures et les moyens pour assurer tout le soutien et l'accompagnement nécessaires dont les réseaux auront besoin.

Coronavirus (COVID-19)



Soyez assurés que nous ferons le nécessaire pour vous tenir informés régulièrement. Aussi, nous vous rappelons que vous pouvez consulter Quebec.ca où l'ensemble de l'information sur la COVID-19 est regroupé.

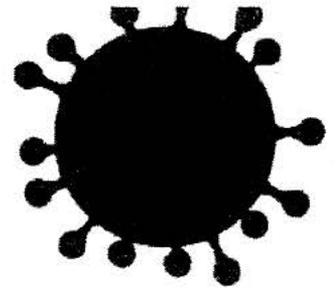
Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Le sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Eric Blackburn".

Eric Blackburn

Coronavirus (COVID-19)



Québec, le 15 mars 2020

AUX DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Objet : Précisions concernant la fermeture des établissements d'enseignement

Madame,
Monsieur,

Dans le contexte actuel, je tiens à vous informer de façon régulière de l'évolution de la situation. Voici donc des précisions liées à la fermeture de tous les établissements des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, publics et privés.

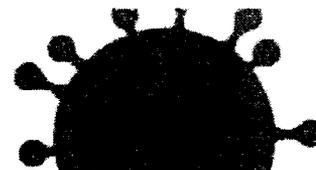
En ce qui concerne le réseau scolaire, toutes les écoles et tous les centres de formation sont fermés jusqu'au 27 mars inclusivement. Pendant cette période, l'ensemble du personnel des écoles n'a pas à se présenter au travail. Le salaire est maintenu.

Toutefois, le personnel peut être requis pour des mesures d'urgence et des activités essentielles, par exemple, l'ouverture extraordinaire d'un service de garde, le traitement de la paie, des mesures sanitaires ou des travaux d'entretien. Le personnel des écoles qui aurait à travailler dans un service de garde d'urgence pourrait, au besoin, utiliser ce service pour ses propres enfants. Des précisions sur les services de garde d'urgence seront communiquées sous peu.

Le personnel travaillant au centre administratif d'une commission scolaire doit continuer d'offrir une prestation de travail. Il en va de même pour le personnel administratif des établissements privés et des institutions d'enseignement supérieur. Des solutions alternatives comme le télétravail sont encouragées, lorsque possible, pour ce personnel.

De plus, je tiens à préciser que d'ici le 27 mars inclusivement, il ne sera pas possible pour les parents d'aller dans un établissement d'enseignement pour récupérer les effets personnels de leur enfant. Je compte sur votre collaboration pour en informer vos milieux respectifs.

Coronavirus (COVID-19)



En ce qui a trait au réseau de l'enseignement supérieur, les cégeps, collèges et universités sont également fermés jusqu'au 27 mars inclusivement. Ainsi, pour les deux prochaines semaines, toutes les activités d'enseignement et de recherche non nécessaires ou non essentielles sont suspendues dans les universités, les cégeps et les collèges.

Pour ces activités comme pour les autres activités, liées notamment aux services essentiels, il revient aux dirigeants de prendre les décisions qui s'imposent pour limiter au minimum la présence physique dans les établissements et sur les campus. Le télétravail devrait être encouragé. Les activités connexes telles que la location de locaux ainsi que les activités sportives et culturelles sont également visées par la fermeture.

Dans la mesure du possible, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à concevoir, au cours des deux prochaines semaines, des façons d'offrir l'ensemble de leurs activités de formation à distance dans l'éventualité où la fermeture des établissements devait se prolonger. Le télétravail est une mesure à privilégier.

Par ailleurs, dans le cas des établissements d'enseignement supérieur, les activités de formation offertes à distance et ne nécessitant pas de présence de personnel pourront être maintenues.

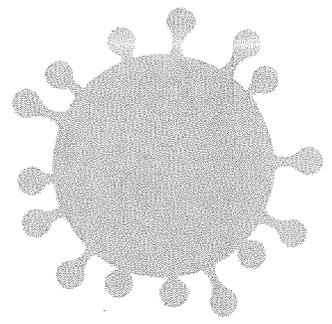
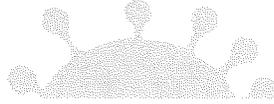
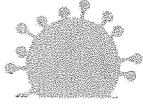
La situation évoluant de jour en jour, d'autres mesures pourraient être prises. Vous serez alors informés.

Je tiens à vous remercier pour votre collaboration.

Salutations cordiales,

Eric Blackburn

Coronavirus (COVID-19)



22 MARS 2020

À L'INTENTION DES PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Objet : Prolongation de la fermeture des établissements

Madame,
Monsieur,

Le gouvernement du Québec a pris la décision de prolonger la fermeture des campus de tous les établissements d'enseignement supérieur en raison des risques liés à la COVID-19. Nous sommes conscients des impacts que cette fermeture occasionne, mais les enjeux de santé publique nécessitaient que cette décision soit prise. Je profite de cette communication pour vous signifier à quel point nous trouvons remarquable votre volonté de soutenir notre réseau en cette période difficile.

Toutes les activités d'enseignement en personne et de recherche non nécessaires ou non essentielles sont suspendues dans les universités, les cégeps et les collèges jusqu'au 1^{er} mai.

Pour ces activités comme pour les autres activités, liées notamment aux services nécessaires ou essentiels, il revient aux dirigeants de prendre les décisions qui s'imposent pour limiter au minimum la présence physique dans les établissements et sur les campus. Le télétravail doit être encouragé. Les activités connexes, telles que la location de locaux ainsi que les activités sportives et culturelles, sont également visées par la fermeture.

Les étudiants des cégeps, des collèges et des universités auront la possibilité de compléter leur session d'hiver à distance. Nous comptons sur vous pour déterminer avec vos équipes les modalités relatives à la poursuite de leur formation le plus tôt possible et de les communiquer à vos étudiants.

Les établissements seront soutenus par le Ministère pour encourager la poursuite ou le démarrage de la formation à distance et tout autre moyen d'enseignement.

Nous vous rappelons que jusqu'au 27 mars prochain, les directives précédemment communiquées continuent de s'appliquer.

En terminant, nous vous remercions, de collaborer à la mise en place de formations à distance et de modes d'enseignement alternatifs pour favoriser la réussite de nos étudiants.

Pour toute question concernant la santé, vous référer au site [Québec.ca/Coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Salutations cordiales,

A handwritten signature in black ink that reads "Eric Blackburn".

Eric Blackburn

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 27 avril 2020

AUX DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Mesdames,
Messieurs,

La grande adhésion des Québécoises et des Québécois aux mesures de confinement mises en place depuis le début de la crise a permis une amélioration considérable de la situation épidémiologique, ce qui nous permet d'annoncer une **réouverture progressive et prudente** des écoles à partir du 11 mai prochain, et ce, à condition de respecter rigoureusement les indications et les recommandations émises par la Santé publique.

À compter du 4 mai prochain, l'ensemble du personnel des établissements scolaires devra offrir une prestation de travail à temps plein. Toutefois, la situation nous oblige à faire preuve de souplesse dans le but de mettre en place des solutions adaptées aux différentes réalités de nos clientèles.

Établissements préscolaires et primaires

À partir du 11 mai prochain, l'ensemble des écoles préscolaires et primaires du Québec pourra rouvrir ses portes, à l'exception de celles de la Communauté métropolitaine de Montréal. À partir du 19 mai prochain, celles-ci devraient pouvoir rouvrir leurs portes à leur tour, selon les mêmes modalités.

Dans les deux cas, lors de la réouverture des établissements, les activités régulières des services de garde scolaires reprendront. L'accès à ce service devra toutefois être offert aux membres du personnel scolaire dès le 4 mai prochain afin qu'ils puissent être disponibles pour contribuer aux préparatifs entourant le retour en classe.

Cette réouverture sera soumise à un plan de réévaluation en continu.

Dans tous les cas, le retour à l'école se fera de façon volontaire. En effet, les parents auront le choix de poursuivre la consolidation des acquis et de compléter l'apprentissage des savoirs essentiels de leur enfant à partir de leur domicile, en bénéficiant d'un encadrement pédagogique de l'école.

Tous les parents devront informer leur école une semaine à l'avance du retour ou non de leur enfant en classe, et ce, afin que soient rapidement mis en place les services pédagogiques et que l'organisation scolaire soit ajustée. Nous vous demandons d'ailleurs d'en aviser les parents dès maintenant. De plus, nous vous prions de veiller à ce que les élèves vulnérables soient encouragés à revenir en classe dès que possible afin de bénéficier d'un soutien pédagogique optimal. Les parents de ces élèves devront être contactés par leur école au cours des prochains jours pour être rassurés et invités à réintégrer leur enfant en classe.

Afin de s'ajuster à la fréquentation des écoles et de respecter les directives de la Santé publique, les commissions scolaires pourront regrouper les élèves selon leur groupe habituel, par classes-cycles ou par groupes multiniveaux. Ils pourront également se référer, au besoin, à l'arrêté ministériel n° 2020-008 afin d'affecter leur personnel à l'enseignement ou à l'encadrement.

Établissements secondaires

Les écoles secondaires demeureront fermées jusqu'en septembre 2020.

Les élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes pourront reprendre leurs apprentissages, mais selon des modes variés (cours en ligne, à distance, etc.). Toutefois, jamais plus de 50 % des élèves ne devront être en classe simultanément pour réaliser les activités pratiques de leur formation.

Bien que les établissements secondaires demeurent fermés, leurs élèves doivent compléter l'apprentissage des savoirs jugés essentiels d'ici la fin de l'année scolaire.

Comme mentionné précédemment, il en va de même pour les élèves du primaire qui resteront à la maison, soit en raison d'une condition médicale particulière, soit en raison du choix de leurs parents.

Tous les membres du personnel scolaire seront mis à contribution afin de mettre en place des modes d'apprentissage à distance adaptés à chacune des clientèles. Les établissements scolaires secondaires seront accessibles au personnel scolaire afin qu'il puisse travailler sur place en respectant les indications et les recommandations émises par la Santé publique.

Formation sur l'enseignement à distance

Dans le but de permettre au personnel enseignant et aux professionnels de parfaire leurs compétences relatives à l'utilisation des outils technologiques, la Télé-université offrira un microprogramme gratuit portant sur la formation à distance. Les modules seront indépendants les uns des autres. Chacun pourra suivre la formation à son rythme, en utilisant les modules en tout ou en partie, dans l'ordre souhaité et en fonction des besoins. Les premiers modules seront disponibles dès le 4 mai prochain.

Par ailleurs, des formations et des ressources relatives à l'enseignement à distance seront disponibles sous peu sur le site *L'école ouverte*. Une section destinée au personnel scolaire y sera aussi ajoutée.

Récupération d'effets personnels et prêt de matériel numérique

À partir du 27 avril, une vaste opération de prêt de matériel informatique sera lancée par les établissements scolaires. Le matériel informatique disponible dans ces établissements pourra être prêté aux élèves. Ce sera également l'occasion pour eux de récupérer leurs effets personnels et, pour le personnel, de récupérer son matériel scolaire, si cela n'est déjà fait. Dans tous les cas, cette opération doit se faire dans le respect des recommandations émises par la Santé publique.

Un soutien pédagogique et professionnel à distance bonifié

Afin que tous les élèves complètent l'apprentissage des savoirs essentiels d'ici la fin de l'année scolaire, et ce, peu importe leur situation, nous rendons disponibles aux commissions scolaires les sommes nécessaires pour qu'elles fournissent rapidement à tous les élèves et membres du personnel scolaire qui en auraient besoin un outil technologique ayant un accès à Internet. Si les besoins l'exigent, les commissions scolaires pourront procéder à l'acquisition de nouveau matériel informatique. Les modalités à cet égard vous seront communiquées sous peu.

Envois hebdomadaires de trousse pédagogiques

Jusqu'à la réouverture des établissements préscolaires et primaires, de nouvelles trousse d'activités adaptées à l'âge des élèves et liées aux matières scolaires continueront de vous être transmises afin de faciliter la tâche au personnel enseignant qui devra les bonifier et les personnaliser en vue de l'envoi de la semaine suivante.

Sachez également que la plateforme *L'école ouverte* sera bonifiée régulièrement. Télé-Québec poursuivra également la diffusion de sa programmation spéciale, en ligne et à la télévision.

Établissements préscolaires et primaires : modalités à mettre en place

Comme mentionné précédemment, il est crucial que chacun de vos établissements observe à la lettre les indications et les directives émises par la Santé publique. Nous ne devons faire aucun compromis sur la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel scolaire. Ainsi, de la réouverture des écoles à la fin de l'année scolaire, chaque établissement scolaire préscolaire et primaire devra s'assurer de mettre en place et de respecter les modalités de la Santé publique ci-jointes.

Je vous invite à consulter le document explicatif joint au présent envoi. Vous recevrez également, au cours des prochains jours, un document sous forme de « questions et réponses » présentant des informations supplémentaires sur la réouverture progressive des établissements scolaires. Ce document sera mis à jour et vous sera transmis sur une base régulière. Pour tout autre questionnement, je vous invite à communiquer avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Soyez assurés que nous serons présents pour vous soutenir tout au long de cette opération.

Ensemble contre le coronavirus

Je tiens à souligner la grande ouverture et la contribution exceptionnelle des représentants de chaque organisation dans le cadre des réflexions qui ont mené à la mise en œuvre de ce scénario. Tous les acteurs du réseau scolaire ont fait preuve d'une capacité d'adaptation extraordinaire depuis le début de cette situation sans précédent.

Au cours des dernières semaines, nous avons réussi ensemble à mettre en place les mesures nécessaires pour que les élèves maintiennent leurs acquis. Grâce à cette énergie et à ce dévouement, je suis convaincu que la réouverture progressive de nos établissements scolaires sera une réussite et que les élèves compléteront l'apprentissage des savoirs essentiels avant la fin de l'année scolaire.

Évidemment, ce retour progressif soulèvera des inquiétudes, mais ensemble et avec résilience, nous pourrons reprendre nos activités collectives de façon saine et sécuritaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

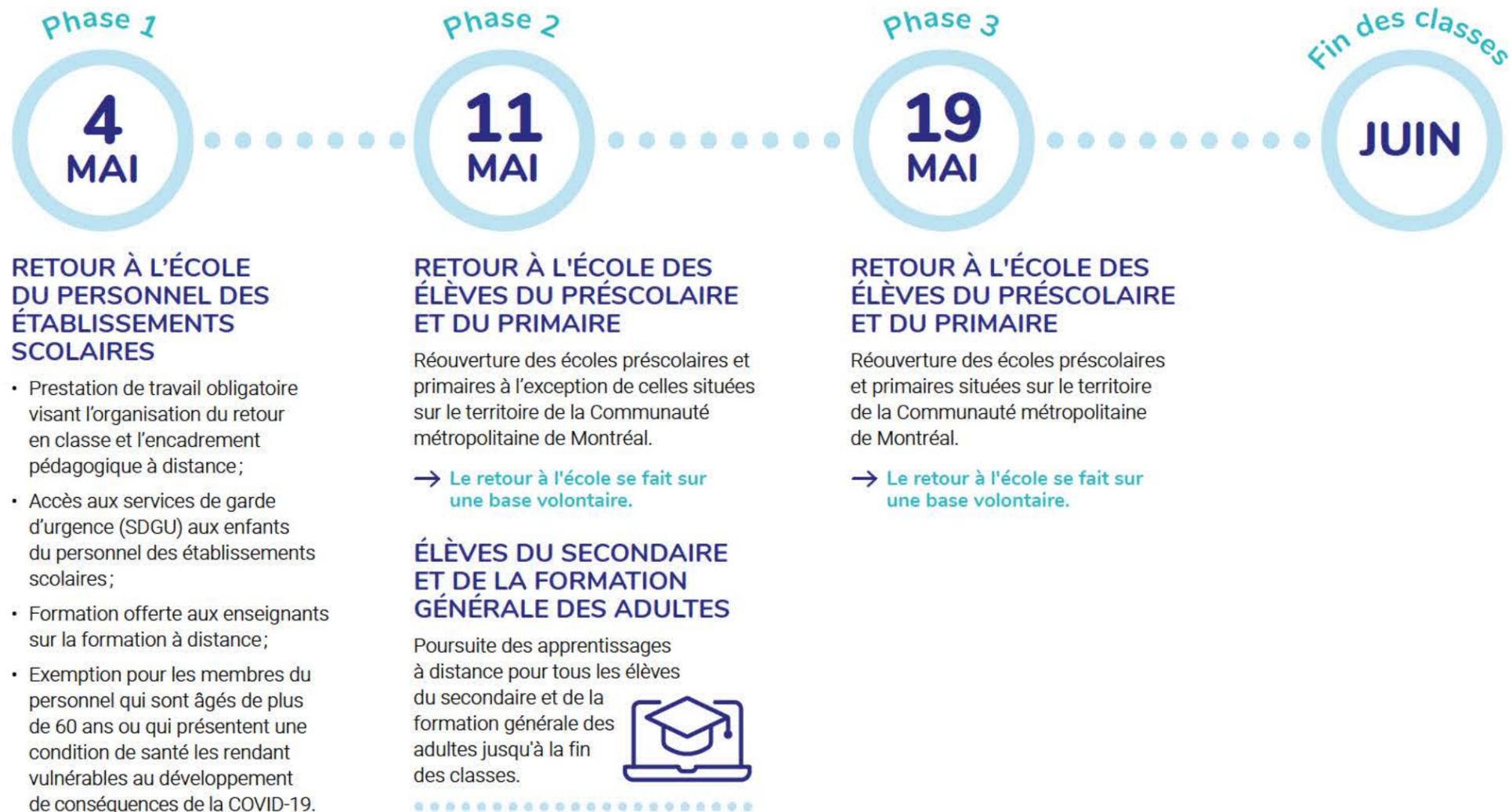


Jean-François Roberge

p. j.

RETOUR EN CLASSE

SCÉNARIO APPROUVÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE



Soutien pédagogique additionnel offert aux élèves du primaire et du secondaire, notamment à ceux qui poursuivent leurs apprentissages à distance

- **Encadrement pédagogique bonifié**
- **Prêt de matériel numérique et accès à Internet aux élèves qui en ont besoin**

INGRÉDIENTS-CLÉS POUR UN RETOUR ...



...CONCERTÉ

- Mise sur pied de groupes de travail nationaux qui prépareront ensemble la reprise des classes:
 - MEES, enseignants, personnel de soutien, professionnels, directions d'école, cadres, directions générales des commissions scolaires et parents;
 - Chaque équipe-école prépare son retour en travaillant avec la commission scolaire et ses acteurs locaux.



...SÉCURITAIRE

- Respecter les directives données par la Santé publique.



...BIENVEILLANT

- Informer et rassurer les parents;
- Bien accueillir et accompagner les élèves dans leur retour en classe.



...PRAGMATIQUE

- Planifier les savoirs essentiels à travailler d'ici la fin des classes;
- Consolider les acquis.

ACTIONS À RÉALISER

ORGANISATION SCOLAIRE

Intention des parents

- Communication aux parents transmise par l'école pour connaître leur intention de retourner leur enfant en classe.
- Réception de l'avis des parents une semaine avant le retour en classe.
- Constitution des groupes, organisation des locaux, affectation du personnel nécessaire, etc.

Récupération du matériel

- À compter du 27 avril, les équipes-écoles pourront préparer l'opération de récupération du matériel et aviseront progressivement les parents des modalités selon un protocole prévu par la Santé publique.

SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Distanciation sociale

- Respect de la règle de distanciation sociale de 2 mètres entre chaque personne.
- Maximum de 15 élèves par local.
- Aménagement des locaux pour respecter cette directive.
- Recours à des locaux plus grands au besoin (autres installations).
- Isolement des groupes entre eux.
- Horaires ajustés pour minimiser les déplacements et regroupements en même temps (ex. : accès à la cour de récréation à tour de rôle).
- Aucun visiteur autorisé dans l'école.

Mesures d'hygiène

- Entretien régulier pour assurer la salubrité des locaux.
- Sensibilisation en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.
- Lavage des mains fréquent et obligatoire pour tous.

AJUSTEMENTS PARTICULIERS

Élèves vulnérables

- Encouragement à effectuer un retour en classe pour pouvoir bénéficier d'un soutien pédagogique optimal.
- Soutien pédagogique et professionnel offert aux élèves qui poursuivent leurs apprentissages à distance (ex. : transmission d'un plan de travail hebdomadaire).

Élèves de la formation professionnelle

- Modalités particulières mises en place pour permettre la poursuite de leurs apprentissages.

Problèmes de santé

- Présence à l'école non recommandée, jusqu'à nouvel ordre, pour les enfants qui présentent une vulnérabilité sur le plan de la santé.

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ACCRU POUR L'APPRENTISSAGE À DISTANCE

- Soutien pédagogique et professionnel offert aux élèves qui poursuivent leurs apprentissages à distance (ex. : transmission d'un plan de travail hebdomadaire).
- Maintien du soutien d'Allo Prof ainsi que des ressources éducatives offertes par Télé-Québec et sur la plateforme ecoleouverte.ca.
- Accès gratuit aux versions numériques du matériel didactique.
- Prêt d'équipement disponible dans les écoles, au besoin.

TRANSPORT SCOLAIRE

- Respect d'une limite d'un enfant par banc, un banc sur deux doit être libre et mise en place d'une zone de protection pour le conducteur.
- Parents invités à transporter leur enfant à l'école.

SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

- Les services de garde d'urgence, réservés aux enfants des travailleurs de la santé, des services sociaux et des services essentiels, demeurent ouverts jusqu'au 8 mai inclusivement (jusqu'au 15 mai inclusivement pour la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, si la situation le permet). Le personnel des établissements scolaires aura droit aux services de garde d'urgence.
- À compter du 11 mai, les services de garde d'urgence seront remplacés par des services de garde réguliers, dans chacune des écoles qui seront alors ouvertes (toutes les régions, sauf le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal), et ce, pour les parents qui les fréquentaient en date du 13 mars 2020.
- Pendant la semaine du 11 mai, dans les zones sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, les services de garde d'urgence continueront d'être offerts.
- Les services de garde réguliers pourront ensuite être ouverts dès le 19 mai pour les enfants du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal qui les fréquentaient en date du 13 mars 2020.

GESTION DES ÉCOLES

- Reprise des activités des différentes instances consultatives et décisionnelles en privilégiant les modalités de participation à distance, comme la visio-conférence, la plateforme TEAMS ou autres (ex. : conseil d'établissement, conseil de participation des enseignantes et enseignants, rencontres du personnel).
- Reprise des activités permettant la conclusion de l'année scolaire en cours (consolidation des apprentissages, classement des élèves pour 2020-2021, clôture des budgets, etc.).
- Reprise des activités visant la planification de la prochaine année scolaire (inscriptions, choix de cours, maquette horaire, plans d'effectifs, élaboration des tâches, commande de matériel, révision de l'année précédente et acquisition par les élèves des apprentissages manquants).





Retour en classe sécuritaire

Conditions essentielles à la mise en œuvre du plan de retour en classe

- Accès optimal aux tests de dépistage de la COVID-19 par les personnes présentant des symptômes.
- Exposition limitée des personnes vulnérables au virus.
- Nombre de nouveaux cas stable ou à la baisse.
- Maintien d'un R0 (indicateur de propagation du virus) inférieur ou égal à 1.

Mesures mises en application dans les établissements scolaires

- Retour non obligatoire des élèves dans les établissements scolaires.
- Respect de la règle de distanciation sociale de 2 mètres.
- Maximum de 15 élèves par local.
- Horaires ajustés pour minimiser les déplacements et regroupements en même temps (ex. : accès à la cour de récréation à tour de rôle).
- Entretien régulier pour assurer la salubrité des locaux.
- Sensibilisation en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.
- Lavage des mains fréquent et obligatoire pour tous.
- Transport scolaire réorganisé de sorte qu'un banc sur deux soit libre et que la limite d'un enfant par banc soit respectée.
- Mise en place d'une zone de protection pour le conducteur.
- Trousse d'urgence prête pour utilisation en cas de besoin (gants, masque de procédure, blouse, solution désinfectante).
- Interdiction à toute personne (élève ou personnel de l'école) présentant des symptômes de la COVID-19 de fréquenter l'école, et ce, pour une période de 14 jours.
- Présence à l'école non recommandée à toute personne (élève ou personnel de l'école) présentant une vulnérabilité sur le plan de la santé (maladie chronique, déficit immunitaire grave, grossesse ou allaitement, âgé de 60 ans ou plus) avant septembre 2020.
- Lieux communs non essentiels fermés dans les écoles et accès aux établissements scolaires réservé au personnel et aux élèves seulement.

De : [Eric Blackburn](#)
A : [adesruisseaux@csbf.qc.ca](#); [ajolly@cscree.qc.ca](#); [alain.ouellet@csestuaire.qc.ca](#); [amatheson@emsb.qc.ca](#); [antoine-elkhoury@cspi.qc.ca](#); [baucoin@csgdesiles.qc.ca](#); [Bédard Yves](#); [bellavance.julie@cspn.qc.ca](#); [bellemare.daniel@cscv.qc.ca](#); [blondinp@cscrivaine.qc.ca](#); [caroline.dupre@cssh.qc.ca](#); [cfinn@lbpsb.qc.ca](#); [chantale.cyr@csrcsaguénay.qc.ca](#); [christian.pleau@cdecou.qc.ca](#); [christine.fortin@cslsj.qc.ca](#); [denis.rossignol@cshbo.qc.ca](#); [deslillas.fournier@cshic-choqs.qc.ca](#); [desrochesg@csrdn.qc.ca](#); [dg@csfl.qc.ca](#); [dg@etsb.qc.ca](#); [dgcsa@csappalaches.qc.ca](#); [dgcsmm@csmm.qc.ca](#); [direction.generale@csob.qc.ca](#); [dirgen@cskamloup.qc.ca](#); [dlemaire@csenergie.qc.ca](#); [dominic.bertrand@csmb.qc.ca](#); [dominique.lachapelle@csdhr.qc.ca](#); [dufourdb@cslaurentides.qc.ca](#); [edith.pelletier@cseessommets.qc.ca](#); [eric.lariviere@cslt.qc.ca](#); [esther.lemieux@cnavigateurs.qc.ca](#); [gabsolonne@swlauriersb.qc.ca](#); [gendronr@cscdm.qc.ca](#); [girardmarc@csvg.qc.ca](#); [godbouti@cscdla.qc.ca](#); [Harriet Keleutak](#); [helene.meagher@cqtsim.qc.ca](#); [hugh.wood@essb.qc.ca](#); [isabelle.gelinas@cnda.qc.ca](#); [jacynthe.bond@csonquiere.qc.ca](#); [jeanmarc.jean@cscotesud.qc.ca](#); [kathlyn.morel@cscdgs.net](#); [lachapellecla@cscsoreltracy.qc.ca](#); [laplace.michel@cscbaiejames.qc.ca](#); [lapointe.pierre@cscapitale.qc.ca](#); [louis.bujold](#); [luc.galvani@cscduroy.qc.ca](#); [luc.lapointe@csp.qc.ca](#); [lucien.maltais@cscdeschenes.qc.ca](#); [mackeyk@etsb.qc.ca](#); [manondufour@cscdraveurs.qc.ca](#); [marie-claude.asselin@cscdps.qc.ca](#); [mario-cyr@cscmcn.qc.ca](#); [martine.vallee@csccharlevoix.qc.ca](#); [martinne.mathelier@kativik.qc.ca](#); [mctardif@cscsportneuf.qc.ca](#); [MARIE-DOMINIQUE TAILLON](#); [mdubeau@wqsb.qc.ca](#); [mdugas@cscspheres.qc.ca](#); [mgaudreau@cshc.qc.ca](#); [nadine.peterson@cspq.qc.ca](#); [NANCY.LAPOINTE002@cscsamares.qc.ca](#); [nathalie.joannette@cscsmi.qc.ca](#); [normand.lesard@cscbe.qc.ca](#); [ouelletsy@cscspaysbleuets.qc.ca](#); [pjoycey@cscdulittoral.qc.ca](#); [ProvencherC@cscrs.qc.ca](#); [racineer@cscvdc.qc.ca](#); [rbuttars@cscnfsb.qc.ca](#); [richard.poirier](#); [soucym@etsb.qc.ca](#); [sproulx@cscstrois-lacs.qc.ca](#); [SRacette@cscrsb.qc.ca](#); [Pigeon Stephen](#); [yannick.roy@csharricana.qc.ca](#); [ymvolcy@cscsival.qc.ca](#)
Cc : [Stéphanie Vachon](#); [Anne-Marie Lepage BSMA](#); [Éric Bergeron](#); [Sylvain Périgny](#); [Steven Colpitts](#); [Christina Vigna](#); [Maryse Lassonde](#)
Objet : COVID-19 / Correspondance du ministre (réouverture progressive des écoles)
Date : 27 avril 2020 20:23:06
Pièces jointes : [LM-Réseau éducation.pdf](#)
[v11_017_napperon_retour-en-classe.pdf](#)
[Feuillelet mesures santé publique.pdf](#)



Bonjour,

Veillez trouver ci-joint une correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, concernant la réouverture progressive des écoles du Québec.

Meilleures salutations,

Vanessa Lalancette, adjointe
pour :

Eric Blackburn
Sous-ministre

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-3810

Ça va bien aller 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).